

DÉLIBÉRATION n° CA-08-06-2018-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 juin 2018

Contrat d'Établissement 2018-2021

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

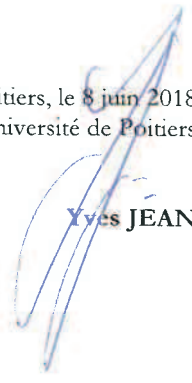
Le contrat d'Établissement, pour la période 2018-2021, est approuvé, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

29 votants		
	Pour	25
	Contre	0
	Abstention	4

Fait à Poitiers, le 8 juin 2018
Le Président de l'Université de Poitiers


Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

15. JUIN 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

VOLET SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS 2018-2021

TRAJECTOIRE CONTRACTUELLE ET JALONS

INTRODUCTION

L'université de Poitiers contribue, dans une perspective humaniste et citoyenne, à l'accessibilité du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, favorise le transfert des recherches des laboratoires vers les acteurs sociaux, économiques et culturels, et défend la coopération entre universités européennes. Elle impulse également une approche de développement durable incluant une politique innovante à l'égard du mieux-être des personnels et favorisant l'accès aux arts et à la culture. Aussi, la stratégie de l'université de Poitiers vise le rayonnement national et international d'une université de plein exercice en formation et en recherche, acteur de son territoire qui se décline en une université durable, partenariale, humaine et inventive.

Une université durable : donner de la valeur à l'université de Poitiers

L'université de Poitiers conçoit la durabilité comme une exigence sociétale et un levier pour son fonctionnement. Elle est durable car suffisamment agile pour mobiliser l'ensemble des acteurs à la conduite de projets lui conférant une valeur ajoutée.

- *Répondre aux enjeux de société par l'interdisciplinarité.* L'établissement entend répondre aux enjeux sociétaux en déployant des sujets de recherche plaçant l'innovation au service du bien-être dans un environnement préservé. Cette ambition implique une évolution du périmètre des équipes pédagogiques et de recherche, et par conséquent la promotion de thèmes partagés de recherche et de formation.
- *Insérer le plus grand nombre par le développement des compétences.* L'établissement souhaite optimiser les parcours de réussite des étudiants, inscrits dans un cadre pédagogique de spécialisation progressive, en termes de durée et de développement des compétences transverses et professionnelles.
- *Optimiser toutes les ressources de l'établissement.* L'établissement s'organise pour élaborer une prévision et un suivi fiables des moyens. Il systématise la démarche d'amélioration continue des pratiques, pour ses usagers et ses personnels. Il adapte les méthodes de travail à ses moyens. L'établissement mesure sa responsabilité environnementale à travers son label DD&RS traduit par ses éco-campus.

Une université partenariale : conjuguer les dynamiques territoriales

L'université de Poitiers est un acteur reconnu de son territoire. Elle propose une cohérence thématique avec les écosystèmes économiques et culturels, et génère des partenariats dynamiques.

- *Dynamiser au sein de la ComUE les coopérations du nord de la Nouvelle-Aquitaine.* L'établissement, membre de la ComUE Léonard de Vinci, s'implique activement dans la structuration du nouvel espace régional de l'ESR et se positionne résolument sur des thématiques structurantes en leader. L'évolution du périmètre de la ComUE a permis une plus grande cohérence territoriale et une intensification des coopérations entre établissements membres.
- *Accroître le rayonnement international.* L'établissement s'appuie sur son appartenance ancienne au « Groupe de Coimbra » et sur sa forte implication dans ce réseau pour développer des partenariats pérennes en Europe et vers des pays développés ou émergents, notamment au sein de la francophonie.
- *S'inscrire dans les écosystèmes économiques et culturels locaux.* L'établissement stimule les coopérations en développement économique, recherche, innovation et culture. Il participe aux démarches technopolitaines et développe des partenariats culturels originaux avec les agglomérations. Au sein du CFA Sup Nouvelle-Aquitaine, il encourage le développement de formations en apprentissage en association avec les branches professionnelles.

Une université humaine : organiser pour produire plus de sens

L'université de Poitiers doit concilier la préservation du bien-être des personnes et le déploiement de ses missions de formation et de recherche. Les étudiants et les personnels sont au centre des mutations nécessaires pour adapter l'établissement à son environnement.

- *Simplifier l'organisation et redéfinir les niveaux de subsidiarité.* L'établissement vise une organisation collectivement plus efficace, en préservant le sens pour chacun. Ceci implique une meilleure lisibilité de l'organisation globale et une clarification des responsabilités entre les différents niveaux de décision. Cette recherche d'une performance globale optimisée est le fil directeur d'une subsidiarité opérationnelle.

- *Urbaniser le système d'information.* L'établissement s'appuie sur les innovations numériques qu'il promeut pour définir ses orientations qui feront l'objet d'un schéma directeur du numérique (SDN). Une intégration plus systématique et plus large des opportunités du numérique doit faciliter le déroulement des processus de travail.
- *Développer les compétences des personnels et la qualité de vie au travail.* L'établissement mène une politique ambitieuse de ressources humaines et de management plus collaboratif. Le développement des compétences des personnels et de la GPEEC est une priorité.

Une université inventive : concevoir l'université de demain

L'université de Poitiers se positionne comme une université pleinement investie dans ses deux missions essentielles, la formation et la recherche. Par leur articulation, elle est intrinsèquement en situation de produire et de diffuser de l'innovation.

- *Concevoir la pédagogie de demain.* L'établissement mise sur l'évolution des pratiques pédagogiques, levier de diffusion de l'innovation. Il mobilise le rôle transformant du numérique pour les enjeux pédagogiques et de formation (apprendre avec le numérique, former étudiants et professionnels) mais aussi sociétaux et culturels (changement des valeurs et comportements).
- *Développer la recherche collaborative avec les acteurs socio-économiques.* L'établissement souhaite amplifier les relations avec l'ensemble des acteurs de l'innovation dans une dynamique coordonnée. La structuration de « laboratoires collaboratifs » est visée pour mettre en commun des moyens matériels, humains et financiers autour de programmes partagés de recherche.
- *Dynamiser la création d'entreprise.* L'établissement prévoit de stimuler la création d'entreprise par un accompagnement plus structuré des chercheurs et des étudiants-entrepreneurs. Il s'agit également de favoriser la pré-incubation et l'hébergement d'entreprises afin de créer des synergies d'innovation, en articulation avec les incubateurs et pépinières d'entreprises.

Dans le cadre de sa stratégie d'université *durable, partenariale, humaine et inventive*, l'université de Poitiers s'engage à poursuivre une stratégie partenariale forte et d'intégration au sein du site néo-aquitain. Elle poursuivra le développement d'une politique volontariste et d'innovation en matière de formation, recherche et valorisation. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces engagements, elle adaptera son fonctionnement aux enjeux d'une autonomie élargie et amplifiera sa démarche de responsabilité sociale et environnementale.

I – Poursuivre une stratégie partenariale forte et d'intégration au sein du site néo-aquitain

L'objectif de l'université sera, à la fois, de maintenir ou renforcer une relation étroite avec son écosystème territorial local et, dans le cadre d'une carte institutionnelle des régions recomposée depuis 2016, de contribuer à un développement équilibré de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Région Nouvelle-Aquitaine.

– Contribuer au projet de la ComUE Léonard de Vinci de coordination et de coopération au service d'un développement équilibré du territoire Nord de la Nouvelle-Aquitaine

- Mettre au service du projet partagé de la ComUE l'expertise forte de l'université de Poitiers notamment en matière de recherche et de formation, afin de renforcer les partenariats déjà mis en œuvre.
- Piloter de façon soutenable le développement des différents sites d'enseignement supérieur et de recherche de l'université, essentiels à la dynamisation du territoire du Nord de la Nouvelle-Aquitaine, en étroite collaboration avec les agglomérations et collectivités publiques.

– Soutenir les partenariats ancrés dans une coopération de proximité

- Renforcer les partenariats pluridisciplinaires avec l'université de Limoges en formation, recherche et valorisation.
- Poursuivre la symbiose forte créée, avec l'ISAE-ENSMA, en formation (masters et doctorat), recherche et valorisation.
- Approfondir les collaborations visibles et reconnues avec l'université de Tours (collaborations en matière de santé ou d'histoire par exemple).

– Développer les stratégies partenariales et les rapprochements avec le Sud de la Nouvelle-Aquitaine

- Investir de nouveaux espaces de coopération partenariale en sciences humaines, juridiques et sociales notamment portées par la MSHS de Poitiers, et développer des recherches dans le domaine de la francophonie avec les universités de Bordeaux, Bordeaux-Montaigne et Pau et des Pays de l'Adour.

- Maintenir des liens avec l'université de La Rochelle (notamment le portage de l'ESPÉ de l'académie, assuré entre les universités de Poitiers et La Rochelle).
- Encourager les interfaces et les nouvelles synergies en sciences et technologies, à partir de fédérations de recherche telles que « Increase » ou « MIRES ».
- Accroître les ambitions du secteur SHS en profitant du rôle structurant de la MSHS et de ses plateformes pour accentuer les relations avec le pôle bordelais d'une part et les unités de Tours d'autre part.
- Miser sur le développement de spécificités de l'université de Poitiers, en complémentarité avec l'université de Bordeaux, notamment pour les sciences du vivant.
- Accélérer le développement d'une recherche partenariale avec des retombées en valorisation dans le domaine des Sciences du vivant et de l'environnement, en relation avec l'INSERM et le CHU.

► **Jalon n°1** : point sur la mise en œuvre de la stratégie de partenariats (2020).

– Renforcer le positionnement de l'université de Poitiers dans les réseaux d'excellence européens et internationaux

- Consolider le positionnement d'une université visible à l'international, qui constitue un outil d'attractivité pour le territoire et la région Nouvelle-Aquitaine grâce, notamment, à la visibilité de ses centres et équipements d'excellence.
- Définir une stratégie de coopération structurée au niveau de l'université en liaison avec ses partenaires européens et internationaux pour gagner encore en visibilité :
 - Développer les nouvelles opportunités de coopération dans le cadre du Groupe de Coimbra.
 - Promouvoir le développement de coopérations au sein de l'Union Européenne et de nouveaux partenariats internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, afin notamment :
 - de favoriser la mobilité étudiante sortante et de promouvoir une ouverture internationale au service des projets des étudiants inscrits dans l'ensemble des filières (en ouvrant, par exemple, davantage la mobilité Erasmus au bénéfice des étudiants inscrits dans les filières technologiques) ;
 - d'étendre les possibilités de poursuites d'études diplômantes à l'étranger en cours de cursus ;
 - de mieux accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans leurs réponses aux appels à projets européens.

► **Jalon n°2** : bilan d'étape concernant les actions visant à augmenter la mobilité sortante des étudiants (2020)

II – Développer une politique d'innovation en formation, recherche et valorisation

L'université de Poitiers mettra l'innovation en matière de pédagogie et de recherche au centre de ses actions et initiatives pour améliorer encore la réussite étudiante en licence, en master et en doctorat.

Attentif à la très grande qualité de l'adossé scientifique dont bénéficient ses formations « LMD », l'établissement visera également à rendre plus visible sa mission d'université pluridisciplinaire de recherche en faisant davantage ressortir les transversalités entre les thématiques d'excellence portées par ses différentes composantes.

– Poursuivre la transformation pédagogique de l'Université en soutenant l'innovation au service de la réussite de tous les étudiants

- Poursuivre les actions d'accompagnement en matière d'orientation et d'insertion des étudiants et l'articulation -3/+3.
- Prendre en compte, dans l'organisation des formations, une plus grande individualisation des parcours étudiants.
- Poursuivre la transformation pédagogique des formations et développer l'approche compétences au service de la réussite de tous les étudiants.
- Améliorer le suivi qualitatif des formations en s'appuyant sur les conseils de perfectionnement et mieux impliquer les étudiants dans les processus d'évaluation des enseignements.
- Renforcer la stratégie de partenariats de l'université, notamment au sein de la ComUE Léonard de Vinci, pour développer les activités en matière de FTLV et de FOAD.
- Promouvoir une activité académique et scientifique ouverte sur la Cité, par exemple en élargissant l'accès aux enseignements ou conférences universitaires à un public extérieur, au niveau des territoires en complément des manifestations thématiques organisées par l'établissement.

► **Jalon n°3** : Point d'étape sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1^{er} cycle (2019 à 2021).

– Développer le potentiel d'innovation d'une université pluridisciplinaire

- Mieux affirmer l'identité d'université pluridisciplinaire : donner plus de visibilité aux transversalités et aux complémentarités dans la stratégie des laboratoires de recherche.
- Poursuivre la structuration de la recherche en droit en fédérant notamment, autour d'une unité de service commune, la communauté des équipes d'accueil en sciences juridiques.
- Mettre en œuvre un pilotage renforcé de la recherche : conduire un dialogue pluriannuel avec les unités de recherche quel que soit leur mode de labellisation (unités mixtes ou unités universitaires) ; mettre à profit une feuille de route des Equipes d'Accueil qui permette des échanges réguliers et un meilleur partage, par tous les acteurs, de la stratégie de recherche.
- Mettre en place une simplification du portage financier des projets de recherche (création d'une Unité Budgétaire « Recherche » unique).
- Développer, en liaison avec les actions conduites au niveau des collectivités territoriales et des agglomérations, une politique de diffusion et de valorisation de la culture scientifique, notamment en coopération avec l'Espace Pierre Mendès France (CCSTI) de Poitiers.

► [Jalon n°6](#) : Bilan d'étape sur le développement des outils de pilotage de la recherche (2020).

– Anticiper et accompagner les nouvelles évolutions du paysage de l'innovation, de la valorisation et du transfert de technologie :

- Tenir compte des évolutions du paysage de la valorisation issues de la mise en œuvre des différents outils du programme des investissements d'avenir (perspective d'une mise en extinction, d'ici mars 2019, de la SATT Grand Centre) ;
- Capitaliser sur l'expérience de structures efficaces et reconnues et engager une réflexion commune aux acteurs de la ComUE et du territoire sur la définition d'un cycle « innovation – valorisation – transfert de technologie » mieux intégré, en liaison notamment, avec :
 - la structure commune déjà mise en œuvre avec le CNRS et l'ENSMA : le SPVR ;
 - les acteurs de l'innovation sur le territoire proche ;
 - les coopérations envisagées avec l'AVRUL, structure dépendant de l'université de Limoges ;
 - les technopoles labellisées Rétis avec les agglomérations du Grand Angoulême et du Grand Poitiers.

► [Jalon n°7](#) : Point sur les actions initiées par l'université en matière de valorisation et de transfert (2020).

III – Adapter le fonctionnement de l'université aux enjeux d'une autonomie élargie

La mise en œuvre d'une gouvernance resserrée a permis à l'Université de Poitiers de se doter d'une meilleure capacité de décision stratégique. Dans le cadre des RCE, les enjeux liés à l'autonomie très large dont bénéficie l'établissement, propriétaire de son patrimoine, ont été appréhendés avec le souci de donner aux services centraux de l'université les compétences et expertises nécessaires à une activité de programmation pluriannuelle.

La poursuite du développement de l'université de Poitiers repose sur la pérennisation des conditions nécessaires à l'efficacité de son pilotage, et l'établissement se donne pour objectif d'assortir la dimension stratégique, déjà bien affirmée, d'un dispositif renforcé en matière de pilotage. La consolidation des fonctions d'appui ou de support, telles que la fonction « finances » ou la fonction « ressources humaines », pleinement intégrées constituera l'un des axes essentiels de la mise en œuvre d'un pilotage performant, permettant à l'établissement de conserver, dans la durée, une pleine maîtrise de sa trajectoire économique.

– Doter l'université d'un modèle économique soutenable

- Inscrire le développement de l'offre de formation initiale de l'établissement dans une perspective économiquement soutenable :
 - Garantir l'équilibre économique des DU et la soutenabilité des diplômes nationaux ;
 - Mieux objectiver les choix en termes de moyens mis à disposition des composantes, y compris pour les formations et les diplômes sur programmes nationaux.

► [Jalon n°4](#) : Point sur la soutenabilité économique de l'offre de formation (2019).

- Développer une offre de formation tout au long de la vie en adéquation avec les besoins du territoire, assortie d'une politique de tarification économiquement soutenable pour l'établissement : s'appuyer sur les outils de suivi du coût des formations pour définir des règles communes à toutes les composantes en matière de tarification des activités de formation continue.

► [Jalon n°10](#) : Bilan des actions mises en œuvre pour développer les ressources propres de l'établissement (2020).

– Développer une gouvernance et un pilotage à la mesure des enjeux de l'autonomie

- Assortir la capacité de pilotage stratégique d'une dimension gestionnaire centrée sur la qualité des données de pilotage ; doter l'équipe de gouvernance de l'établissement d'une cellule d'aide au pilotage.

► [Jalon n°11](#) : Point sur la mise en place d'outils de pilotage et de dialogue de gestion (2019).

– Optimiser les fonctions d'appui et de support de l'établissement

- Parachever la réorganisation de la fonction « finances » (réduction du nombre de centres financiers, création d'une unité budgétaire unique en recherche, extension du Centre de services partagés « finances » des services communs et centraux à l'ensemble des composantes).
- Développer la stratégie RH de l'université autour notamment :
 - de l'obtention du label HR4RS ;
 - du déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) des enseignants-chercheurs afin de favoriser une prospective renforcée en matière de recrutement ;
 - du déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) des personnels BIATSS et de la mise en œuvre d'une cartographie des activités et des missions ;
 - d'un soutien à la fonction « *Accompagnement RH* », afin de permettre la définition de plans de formations les mieux adaptées au maintien et au développement des compétences professionnelles des personnels de l'établissement.
- Engager le rapprochement des fonctions d'appui en visant l'amélioration des processus et de la qualité du service rendu.

► **Jalon n°12** : développement de la stratégie RH : point sur l'élaboration d'une cartographie des missions et des activités au sein de l'établissement et la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (2020).

– Urbaniser et intégrer le système d'information avec les projets du site

- Finaliser la rédaction d'un schéma directeur du numérique (en y intégrant la définition du Système d'Information « Recherche ») et développer une vision pluriannuelle des investissements numériques.
- Favoriser, le développement au sein de la ComUE Léonard de Vinci, en lien avec ses autres établissements membres, de la mutualisation des expériences des compétences et de la complémentarité des outils numériques.

► **Jalon n°13** : Formalisation d'un schéma directeur du numérique (2019).

IV – Développer la responsabilité sociale et environnementale de l'université

La dimension sociale et environnementale de l'enseignement supérieur et de la recherche restera une préoccupation centrale de l'université de Poitiers. La mission des universités comprend en effet des dimensions qui vont au-delà de la promotion de la connaissance et de la recherche, avec la préoccupation du développement personnel et professionnel des étudiants et du personnel universitaire et de la pleine reconnaissance de leur engagement citoyen qui sont associés à la responsabilité sociale de l'Université. Cette responsabilité des universités vis-à-vis des impacts de leurs décisions et activités dans la société et l'environnement doit être portée par la mise en place de stratégies transparentes et éthiques, promouvant les valeurs de solidarité, d'égalité, d'intégrité scientifique, de durabilité environnementale, de respect de l'institution et d'engagement citoyen. Cette approche doit être systémique et nécessite un environnement en phase avec ces concepts (Notion d'Eco-campus). Pour cela l'établissement, labellisé « *Développement durable et responsabilité sociétale* » (DDRS) depuis 2016, s'est doté en 2017 d'un Schéma Directeur du Développement Durable qui précise la trajectoire à suivre pour atteindre ces objectifs.

– Déployer un projet d'établissement totalement inscrit dans la démarche environnementale

- Étendre l'inscription de l'établissement dans une démarche écoresponsable sur l'ensemble de ses sites et implantations. L'université, qui bénéficie du soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, consolidera sa stratégie par la mise en place du plan d'actions en cohérence avec le schéma directeur du développement durable, au cours du contrat pluriannuel 2018-2021.
- Déployer cette stratégie par une démarche de responsabilisation des étudiants et des personnels, acteurs de la transition vers un modèle de société écoresponsable.
- Valoriser la démarche pionnière de labellisation DDRS dans laquelle l'université s'est engagée notamment dans le cadre de la coopération en réseau au sein du Collectif pour l'insertion de la responsabilité sociétale dans l'enseignement supérieur (CIRSES). Elle initiera et accompagnera les collaborations liées au projet de la ComUE Léonard de Vinci et d'autres collectivités publiques du territoire.

► **Jalon n°9** : Inscription du projet de développement de l'université dans une démarche responsable au plan environnemental : point sur la réalisation d'un Schéma directeur du développement durable (2020).

– Affirmer le modèle de développement d'une université inclusive et solidaire

- Inscrire les différentes initiatives de l'université dans la politique du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité femmes/hommes.
- Promouvoir, auprès de l'ensemble des étudiants, les valeurs d'engagement citoyen et de solidarité.
- Poursuivre les actions définies dans le cadre d'un schéma directeur du handicap.
- Impliquer plus largement tous les acteurs de la communauté universitaire dans la politique développée par l'établissement en matière de bien-être au travail et mettre l'accent, en relation avec les instances de dialogue social de l'université, sur la mise œuvre et le suivi de mesures de prévention des risques socio-professionnels.

► **Jalon n°5** : point sur les réalisations en matière de vie étudiante (2019).

► **Jalon n°8** : point sur les actions mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes / hommes – Bilan d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de prévention des risques professionnels (2020).

VOLET SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

RÉCAPITULATIF DES JALONS 2018-2021

ACTIONS	Années d'observation des réalisations			
	2018	2019	2020	2021
POLITIQUE DE SITE				
<u>Jalon n°1</u> - Point sur la mise en œuvre de la stratégie de partenariats.				
OUVERTURE À L'INTERNATIONAL				
<u>Jalon n°2</u> - Bilan d'étape concernant les actions visant à augmenter la mobilité sortante des étudiants.				
FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE				
<u>Jalon n°3</u> - Point d'étape sur la définition et la mise en œuvre des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la réforme de l'orientation et de la réussite des étudiants (loi ORE) en 1er cycle.				
<u>Jalon n°4</u> - Point sur la soutenabilité économique de l'offre de formation.				
<u>Jalon n°5</u> - Point sur les réalisations en matière de vie étudiante.				
RECHERCHE ET INNOVATION				
<u>Jalon n°6</u> - Point sur le développement des outils de pilotage de la recherche.				
<u>Jalon n°7</u> - Point sur les actions initiées par l'université en matière de valorisation et de transfert.				
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'UNIVERSITÉ				
<u>Jalon n°8</u> - Point sur les actions mises en œuvre en matière l'égalité Femmes/Hommes et de lutte contre les discriminations – Bilan d'étape sur les actions mises en œuvre en matière de prévention des risques professionnels.				
<u>Jalon n°9</u> - Inscription du projet de développement de l'université dans une démarche responsable au plan environnemental : point sur la réalisation d'un schéma directeur du développement durable.				
GOVERNANCE ET PILOTAGE / POLITIQUE NUMÉRIQUE				
<u>Jalon n°10</u> - Bilan des actions mises en œuvre pour développer les ressources propres de l'établissement.				
<u>Jalon n°11</u> - Point sur la mise en place d'outils de pilotage et de dialogue de gestion.				
<u>Jalon n°12</u> - Développement de la stratégie RH : point sur l'élaboration d'une cartographie des missions et des activités au sein de l'établissement et sur la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.				
<u>Jalon n°13</u> - Formalisation d'un schéma directeur du numérique de l'université.				

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Pages

FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	P.2
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	P.4
IC 3 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	P.5
IC 4 – Réussite en Master en 2 ans	P.6
IC 5 – Réussite en doctorat	P.8
IC 6 – Insertion professionnelle	P.9
IC 7 – Evaluation des formations et des enseignements	P.12
IC 8 – Développement de la formation continue	P.14
IC 9 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD <u>ou</u> Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR	P.15
PILOTAGE	
IC 10 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	P.19
IC 11 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	P.20
IC 12 – Pilotage financier	P.21
IC 13 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	P.23
IC 14 – Taux d'occupation des locaux	P.24
IC 15 – Evolution des surfaces immobilières	P.25

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	--	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2013

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2013. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2012) pour mémoire	36,9 %	89,5 %	50,1%	5,5
	Diplômés 2016 (cohorte 2013)	35,1 %	88,2 %	48,4%	2,5
	Moyenne nationale (cohorte 2013)	28.5 %	88.8 %	42.4 %	0.0
	Cible 2021 (méthode 3 uniquement)			50 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 30%, selon la méthode 1.

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

Les leviers d'actions possibles sont :

- La mise en œuvre de la loi ORE
- L'aménagement des parcours
- La mise en place de modules de construction du projet professionnel, de projets tutorés
- L'approche compétences
- Le développement de l'accompagnement et des services en matière de documentation,
- La diversification des enseignements (Mise en place de portails et de la spécialisation progressive),
- Le développement des actions pour la réussite étudiante (Tiers lieux, amélioration de la qualité de vie étudiante, action culturelle).

Commentaires de l'université

Le taux est porté à 50% traduisant la mise en œuvre d'une réelle politique d'accompagnement des étudiants de Licence, même si les premiers résultats de cette politique ne seront observables qu'en fin de contrat.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 ou en LP dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Économique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **mention obtenue au baccalauréat** (7 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	---	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2012 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2012

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2012. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Sont exclues Paris-Dauphine et l'INALCO
Source :	MESRI/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - - - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MESRI, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement (méthode 1)	cohorte 2012	36,9 %	11,8 %	48,7%	6,9
Etablissement (méthode 3)	cohorte 2012	50,1 %	12.5 %	62.6 %	3.7
Cible 2021 (méthode 3)	cohorte 2018		10%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2012	42.2 %	13.8 %	56.0 %	0.0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2012	Cohorte 2012
	établissement	National
Bac général	83.6 %	77.7 %
Bac technologique	11.7%	11.4 %
Bac professionnel	3.1%	6.4 %
Non bacheliers	1.6%	4.5 %

Leviers d'action

Les leviers utilisés seront identiques à l'indicateur IC1

Commentaires de l'établissement

L'établissement par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement spécifiques et de nouvelles pratiques pédagogiques souhaitent améliorer le taux de réussite en licence en 3 ans avec comme conséquence la baisse du taux de réussite en 4 ans.

IC 3	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	---------------------------------------	------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2013 diplômée en 2015 et 2016
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire n / n+1 (2013-2014) (inscriptions principales uniquement).
Source	SISE
Mode de calcul	Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Précision : les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans. Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGEIP - SIES

	Nombre d'inscrits pour la première fois en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2013 (diplômés en 2015 ou en 2016)	860	629	73,1%	68	7,9%
Cohorte 2017 (diplômés en 2019 ou en 2020)			<u>Cible : 74%</u>		<u>Cible : 8%</u>

Pour information (Données nationales, PAP 2018):

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	66,5	nd	66,2	66,2	66,2	66

Commentaires de l'établissement :

Le taux de réussite constaté est nettement supérieur à la moyenne nationale, conséquence d'un H/E local largement supérieur au H/E des IUT au niveau national. L'établissement cherchera à maintenir son niveau de performance tout en ramenant son H/E dans la norme nationale.

IC 4	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	-----------------------------	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014, diplômés en 2015, et étudiants inscrits en M1 (hors Master enseignement) en 2014-2015, diplômés en 2016.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 (hors Master enseignement) l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 (hors Master enseignement) l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous. Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2. Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2. Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement). Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques. Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

	- âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.
--	---

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2015 (cohorte 2013) pour mémoire	61.9%	90.4%	62.5%	6
	Diplômés 2016 (cohorte 2014)	61,7%	91,0%	62,4 %	6,3
	Moyenne nationale (cohorte 2014) en %	53.4 %	85.8 %	52.2 %	0.0
	Cible 2021 (méthode 3 uniquement)			64 %	

Pour information, la cible 2020 du PAP 2018 est de 60%, sur la base de la méthode 1.

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- Développer l'approche compétences
- Accompagner la sélection des étudiants à l'entrée en M1 par la mise en place d'entretiens de motivation

Commentaires de l'université

Le taux de réussite en master est largement supérieur à la moyenne nationale. La sélection en master 1 pourrait faire permettre un meilleur positionnement des candidats notamment par l'identification de leur motivation pour les métiers visés par la formation. La réussite en serait de fait améliorée.

IC 5	RÉUSSITE EN DOCTORAT	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	----------------------	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2016	Cible 2021 En %	Soutenances 2015 (données nationales)	Cible 2020 (PAP 2018)
Part des doctorats obtenus en moins 40 mois	Ensemble 38%	43%	41,6%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	Ensemble 30%		31,7%	%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	Ensemble 68%	75%	73,35%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	Ensemble 16%		15,8%	%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	Ensemble 16%		10,9%	%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

* « Ensemble » : ensemble des doctorats soutenus, toutes disciplines de recherche confondues.

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

- Accompagnement individuel
- Formations renforcées

Commentaires de l'université

Les thèses en SHS peuvent faire l'objet d'une durée souvent plus longues que les thèses en science, justifiant d'un taux légèrement supérieur au taux national pour les thèses d'une durée supérieur à 52 mois.

IC 6	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	--	------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés en 2014 (les données sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n).
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2016 et au 1 ^{er} décembre 2015 des diplômés 2014 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés. On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion. Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse. Horizon retenu : 18 et 30 mois
Service responsable de l'indicateur	MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

Implication dans l'enquête nationale menée en 2016 sur les diplômés 2014

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	948	590	62 %	71 %
Licence Pro	504	361	72 %	66 %

Insertion des diplômés 2014 de Master et de Licence professionnelle

	Master						Licence Pro					
	Taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois (%)	moyenne nationale à 30 mois (%)	taux de réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion à 18 mois	taux insertion à 30 mois	moyenne nationale à 18 mois (%)	moyenne nationale à 30 mois (%)
Ensemble DEG	60%	55%	86%	93%	89%	93%	69%	36%	95%	97%	91%	94%
Droit	64%	13%	83%	89%	88%	91%	60%	4%	n.s.	n.s.	93%	98%
Économie	67%	3%	n.s.	n.s.	87%	91%	61%	2%	n.s.	n.s.	90%	93%
Gestion	61%	37%	87%	94%	91%	94%	67%	20%	96%	96%	91%	94%
Autres DEG	31%	2%	n.s.	n.s.	86%	92%	91%	9%	n.s.	n.s.	90%	92%
Lettres, langues, arts	51%	4%	n.s.	n.s.	82%	87%	–	–	–	–	79%	87%
Ensemble SHS	65%	15%	79%	86%	83%	87%	68%	12%	83%	81%	83%	88%
Histoire-géographie	71%	2%	n.s.	n.s.	76%	83%	–	–	–	–	83%	86%
Psychologie	67%	6%	85%	84%	88%	93%	86%	4%	n.s.	n.s.	90%	ns
Information communication	60%	5%	n.s.	n.s.	85%	88%	50%	3%	n.s.	n.s.	82%	87%
Autres SHS	68%	2%	n.s.	n.s.	81%	85%	68%	5%	n.s.	n.s.	85%	89%
Ensemble STS	68%	26%	82%	89%	85%	91%	74%	52%	87%	93%	90%	94%
Sciences de la vie et de la terre	71%	12%	84%	90%	78%	85%	83%	1%	n.s.	n.s.	87%	91%
Sciences fondamentales	72%	2%	n.s.	n.s.	84%	90%	85%	6%	n.s.	n.s.	92%	93%
Sciences de l'ingénieur	71%	4%	n.s.	n.s.	87%	93%	76%	28%	93%	94%	91%	95%
Informatique	64%	2%	n.s.	n.s.	94%	97%	61%	5%	n.s.	n.s.	88%	93%
Autres STS	61%	8%	83%	90%	89%	92%	73%	12%	93%	94%	88%	93%

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

L'université propose de :

- Poursuivre et accroître la communication envers les étudiants en amont de la campagne d'enquêtes d'insertion
- Associer les composantes pédagogiques aux dispositifs d'enquêtes
- Renforcer les relations Université-entreprises pour faciliter l'insertion, notamment en SHS
- Favoriser la mobilité sortante des étudiants, expérience incontestée pour améliorer l'employabilité

Commentaires de l'université

Les taux d'insertion à 18 et 30 mois sont dans la moyenne nationale ou supérieurs pour un taux de chômage national / régional équivalent. Le taux de réponse en master reste perfectible pour donner encore plus de crédits aux résultats de l'insertion.

IC 7	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	--	------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2016-2017 ; cible 2020-2021
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

A compléter par l'établissement

	Données de l'université	2016-2017	Cible 2021
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	18	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	4885	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	4336	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	26%	60%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	39	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	3058	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	97%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	2463	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	25%	60%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	41	
	Effectifs d'étudiants inscrits	3051	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	2993	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	71%	75%

Cibles 2021 (réponses cumulées au terme du contrat)

Taux de réponse aux enquêtes	60%
Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation	100%

Précisions pour la licence et le master

L'article 5 de l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

- Réflexion avec le CRIIP (Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques) pour élaborer des modèles de questionnaire
- Associer largement les responsables de mention à la démarche
- Utiliser les résultats d'enquête dans le cadre des conseils de perfectionnement

Commentaires de l'université

Les indicateurs démontrent la volonté de l'établissement d'entrer dans une démarche d'amélioration continue. La principale difficulté rencontrée reste la faible mobilisation des étudiants ce qui empêche une appropriation totale des résultats par les équipes pédagogiques. L'enjeu sera donc de communiquer largement sur cette démarche et d'en expliquer la plus-value aux étudiants pour les amener à répondre aux sollicitations. Le CRIIP et la CFVU y seront totalement associés.

IC 8	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UNIVERSITÉ DE POITIERS
------	--	------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

A compléter par l'établissement

	Situation 2016 (S)	Cible 2021 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	1 223 270	1 300 000	6%
2- Nombre de diplômés en formation continue	4323	4400	2%
Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)	53 VAE Totales 40 VAE partielles	53 VAE totales 40 VAE partielle	-
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	3 020 707€	3 500 000 €	15,8%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible, sauf les « recettes de la formation continue ». En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

L'université propose de :

- Généraliser la modularisation
- Obtenir une certification reconnue par les acteurs du monde socio-économique
- Proposer un nouveau modèle économique basé sur la méthode des coûts complets

Commentaires de l'université

L'enjeu pour l'Université sera d'augmenter sensiblement le chiffre d'affaires tout en maîtrisant la masse salariale globale. La modularisation répond totalement à cette problématique. Le dispositif a été initié mais sera généralisé avec l'accréditation de la nouvelle offre de formation. Il est également nécessaire de préciser qu'une réforme concernant la formation professionnelle et l'apprentissage est actuellement en négociation et que sa mise en œuvre prévue pour 2020 pourrait avoir d'importantes conséquences sur la gestion des contrats de professionnalisation, d'apprentissage mais également sur les dispositifs de formation professionnelle financés par les OPCA.

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	enquête annuelle par voie électronique (formulaire web) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N MESRI/DGESIP-DGRI A1.3 – département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mesure de l'accès aux services et ressources documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche se décline en deux sous-indicateurs. Le premier évalue le nombre d'entrées dans les espaces physiques des bibliothèques par étudiant au cours de l'année ; le second, le nombre de consultations par usager de la documentation électronique acquise et produite par les services documentaires.
Mode de calcul	Pour le premier sous-indicateur , le nombre d'entrées annuelles en bibliothèques est rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme 150. Pour le second sous-indicateur , le numérateur est constitué par le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au dénominateur composé par le nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Précisions :

Pour les deux sous-indicateurs, les prévisions et la cible des numérateurs et des dénominateurs ont été dissociées :

- les prévisions des deux numérateurs ont été calculées par régression linéaire, basée sur les valeurs connues pour les années 2011 à 2014.
- les prévisions d'étudiants inscrits à l'université s'appuient sur les projections calculées par le département des études statistiques du MESRI.
- le nombre d'enseignants-chercheurs a été laissé à son niveau de 2014 pour le reste de la période.

Concernant le sous-indicateur relatif à la fréquentation physique des bibliothèques, le nombre d'entrées en 2014 a été légèrement inférieur à la prévision. Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements a progressé plus rapidement que la prévision. La valeur actualisée pour 2014 est donc un peu plus faible que celle prévue initialement.

Les prévisions de la période 2015 – 2017 ont également été actualisées et prennent en compte à la fois une croissance plus lente du nombre d'entrées en bibliothèques et une croissance plus rapide du nombre d'étudiants.

Les politiques menées par les services documentaires en faveur d'une amélioration de l'accueil (adaptation des horaires d'ouverture, gestion des places de travail) laissent ainsi prévoir une fréquentation stable rapportée aux effectifs étudiants, qui devraient continuer à croître, notamment avec la mise en place du Plan Bibliothèque Ouverte + à la rentrée 2016.

Concernant le sous-indicateur relatif à la consultation des ressources numériques, le raisonnement est le même. La valeur 2014 définitive du numérateur est plus faible que la prévision et le dénominateur progresse plus vite que prévu.

La valeur 2014 de l'indicateur et celles des prévisions 2015-2017 sont donc revues à la baisse.

En raison du volume croissant de documentation électronique et de l'évolution des pratiques, le nombre de consultations des collections numériques devrait ainsi connaître une progression plus rapide que celle du nombre d'usagers. La cible 2017 est évaluée en tenant compte de cette évolution, mais en raison de la mise en place récente de cet indicateur, la précision de son calcul est appelée à s'affiner dans les années qui viennent.

Tableau synthèse PAP 2018 données nationales

	unité	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2017 actualisés	2018 prévisions	2020 cibles
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	39,9	38,4	41,5	37,3	36,3	34,3
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usagers	82	88,5	79,4	91	96	103

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Sous-indicateur 1 : « part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2021
Nombre d'entrées annuelles	1 069 440	1 104 653	1 150 000
Nombre d'étudiants	26 334	27 146	
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	40,61	40,69	41

PAP 2018 Données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Nombre d'entrées annuelles	65 311 296	66 370 240	64 542 943	64 105 122	63 720 491	63 338 168
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'entrées par an et par étudiant en %	41.6	41.4	39.9	38.4	37.3	36.3

A compléter par l'établissement

Leviers d'action : poursuivre la rénovation et l'amélioration des équipements des différentes bibliothèques du réseau du SCD

Commentaires de l'université : le bâtiment le plus important en taille du réseau (850 places assises) ferme pour travaux de juin 2018 à septembre 2020 (au mieux) ce qui aura un impact très fort (estimé à 20%) sur le nombre d'entrées annuelles pour les années 2018-2019 et 2019-2020 voire 2020-2021.

Sous-indicateur 2 : « Mesure des usages virtuels des bibliothèques »

	2015-2016	2016-2017	Cible 2021
Consultation des ressources numériques	911 579	879 651	1 000 000
Nombre d'étudiants	26 334	27 146	
Nombre d'enseignants-chercheurs	1787	1787	
Nombre de consultation par usager	30,48	28,63	

PAP 2018 données nationales

	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 prévisions	2018 prévisions
Consultation des ressources numériques	107 270 092	112 837 108	137 162 143	152 623 733	160 910 912	173 892 890
Nombre d'étudiants	1 570 336	1 603 707	1 617 990	1 669 568	1 707 359	1 746 005
Nombre d'enseignants chercheurs	55 382	55 568	55 584	55 600	55 600	55 600
Nombre de consultation par usager	66,0	68,0	82,0	88,5	91,3	96,5

A compléter par l'établissement

Leviers d'action :

- Mieux faire connaître l'offre électronique acquise et produite par l'établissement ;
- Obtenir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins, particulièrement en ce qui concerne les ressources électroniques payantes au niveau recherche.

Commentaires de l'université :

Les ressources pédagogiques numériques de l'établissement ne sont pas signalées par le service documentaire. Conformément aux instructions de l'enquête statistique annuelle sur les services de documentation et d'IST de l'enseignement supérieur et de la recherche, le nombre de vues ou de téléchargements s'y rapportant n'est pas comptabilisé dans le total intitulé « Consultation des ressources numériques ».

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 10	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	---	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGRH

A compléter par l'établissement

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2015	2016	2017	Données cumulées 2015, 2016, 2017	Cible 2021 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	2/16	9/29	5/23	16/68	
	%**	12.5%	21%	22%	23.5%	20%
Professeurs des universités	Effectifs*	9/19	9/11	7/13	25/43	
	%**	47%	82%	54%	58.1%	50%

* recrutement interne

** recrutement interne / (recrutement total *100)

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- Mise en place d'une politique volontariste en lien avec la CR
- Rappel des recommandations avant chaque campagne de recrutement

Commentaires de l'université

L'objectif demeure la baisse du niveau d'endorecrutement notamment chez les professeurs des universités. Se rapprocher de la moyenne nationale des établissements de typologie identique à celle de l'université de Poitiers semble un objectif atteignable dans la mesure d'une réelle sensibilisation de la communauté des EC mais également des comités de sélection.

IC 11	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	---	-------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) ou (70651 – 70653) 2. les recettes de la formation continue (7065) ou (70654) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7064 – 70688 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 757 – 7584 – 7588 – 76) ou (701 – 702 – 703 – 70681 – 70682 – 707- 708 – 709 – 7445 – 746 – 752 – 753 – 756 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

A compléter par l'établissement

	2016	2017	Cible 2021
Droits d'inscription (1)	6 331	6 160	6 300
Formation continue (2)	3 021	3 454	3 500
Taxe d'apprentissage (3)	1 196	1 302	1300
Contrats et prestations de recherche (4)			
ANR investissements d'avenir (74411) ou (741311)	1 133	1 698	1 700
ANR hors investissement d'avenir (74412) ou (741312)	520	762	920
Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751) ou (704 – 705-70662-751)	1 787	1 272	1 300
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)			
Régions (7442)	2 947	2 649	2 700
Union européenne (7446)	2 186	2 046	2 050
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488) ou (7412 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 745 – 7488)	6 154	5 982	6 100
Dons et legs des fondations (6)	359	366	370
Produits exceptionnels (7)	51	12	
Autres ressources propres (8)	2 687	2 581	2 700
Total	28 374	28 287	29 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

A compléter par l'établissement

Levers d'action : ouverture de nouvelles formations, structuration des finances liées à la recherche par la création d'une UB spécifique

Commentaires de l'établissement

IC 12	PILOTAGE FINANCIER	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	--------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation 2016 source MESRI	Situation 2016 source MESRI	Commentaires établissement	Cible 2021
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 97 % Investissement : 35 %	Fonctionnement : 96.4 % Investissement : 67.8 %	Le dialogue de gestion a lieu chaque année au mois de mai-juin. L'établissement est dans une démarche d'harmonisation du traitement des conventions recherche dans le but d'améliorer le recouvrement de recettes auprès des divers financeurs.	Fonctionnement > 95 % Investissement > 85 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		0	Il sera fait un arrêté intermédiaire au cours du second semestre, qui permettra d'analyser la situation financière de l'établissement.	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		1	Le PPI Immobilier est élaboré et actualisé depuis 2011, date de la dévolution du patrimoine à l'université Le PPI (hors immobilier) pour la partie formation-support a été finalisé pour le budget 2018. Le PPI recherche est en cours d'élaboration.	2

4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		1	L'établissement s'est doté d'outils d'analyse qui permettent d'arriver à un taux d'exécution de la masse salariale à hauteur de 99 %. Ces outils sont améliorés au fil des ans.	2
---	--	---	---	---

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

A compléter par l'établissement

Le taux d'exécution en investissement reste encore trop faible, témoignant une difficulté à prévoir les recettes notamment de la Recherche. Une structure financière dédiée à la recherche (UB Recherche) est d'ores et déjà en place et devrait permettre à l'établissement d'améliorer la prévision.

Pour le dialogue de gestion, les indicateurs de soutenabilité définis par l'IGAENR ont été initiés cette année sur le volet Formation uniquement. Ils seront étendus à la recherche et consolidés pour les années suivantes

Les outils de pilotage et de gestion de la masse salariale gagnent en précision, le taux d'exécution en masse salariale est en 2017 de 99%, l'objectif fixé est atteint.

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable a été initiée, il reste à le déployer sur la totalité des processus. Le contrôle interne budgétaire débutera dès 2018. L'ensemble sera coordonné dans une démarche gestion des risques de l'établissement.

Actions prévues	Situation actuelle (2017)	Cible 2021
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

IC 13	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	--	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat 2018-2021
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2017)	Cibles 2021
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Commentaires de l'université : Le schéma directeur du numérique sera initié durant le second semestre 2018 pour une finalisation en 2019. Le plan d'actions établi dans ce cadre visera la cible proposée.

IC 14	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	------------------------------	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{(U / S)}{H}$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) <i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i> $\frac{(58\,195\,h / 66\,salles)}{1\,120\,h} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i> <i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\,m^2) + (79\% \times 5\,100\,m^2)}{8\,100\,m^2} = 73\%$.</i>
Service responsable de l'indicateur	MESRI - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.3 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 72,3% en réalisation 2015 (PAP 2018) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Cible 2020 à 74%. (PLF 2018).

A compléter par l'établissement

Occupation des locaux	Situation actuelle (2017)				Taux d'occupation attendu en 2021
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	46 025	66	19 727	62,3%	65 %
Salles banalisées	252 927	438	44 764	51,6%	60 %
Total				55%	61,5%

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

L'université poursuit sa politique de rationalisation de son patrimoine dont il convient de souligner qu'il est en bon voire très bon état avec une performance environnementale affirmée, en sécurité (100% d'avis favorables) et accessible (plus de 85% en 2018). Au-delà des données qualitatives, l'amélioration du taux d'occupation a été une préoccupation constante depuis la dévolution en 2011. Connaître et analyser, ont été les premiers leviers grâce à la mise en place d'un outil de gestion commun de gestion des salles et à la formation continue des acteurs dans une logique d'amélioration continue. Plus récemment, la gestion centralisée des amphithéâtres pour les formations à gros effectifs et les examens a permis d'atteindre des taux supérieurs à 90% pour les amphithéâtres du campus tout en évitant de devoir construire ou louer des espaces supplémentaires pour absorber la forte évolution des effectifs. Cela provoque cependant des contraintes supplémentaires sur l'organisation générale de la vie étudiante et plus particulièrement sur des fonctions connexes (gestion du temps, mobilités, ...) qui ne doivent pas dégrader les conditions de travail des étudiants.

Le troisième levier, en cours, est la réorganisation de la présence de l'UP sur ses implantations : suppression des bâtiments vétustes, réorganisation spatiale de l'enseignement et de la recherche sur Poitiers, mise en place d'un campus unique sur Niort, suppression d'une implantation sur Angoulême et réorganisation du campus de La Couronne... Le quatrième levier est la mutualisation des fonctions supports, administratives et techniques, qui permet d'agir sur la dispersion des surfaces de bureaux et d'ateliers. Enfin le dernier levier, qui seul peut permettre de compenser la saisonnalité des activités universitaires, est la valorisation du patrimoine par son ouverture sur la cité en accueillant des usages complémentaires et la formalisation d'une offre en direction de partenaires publics et privés.

Commentaires de l'établissement

Taux d'occupation des sites secondaires et des salles dédiées.

L'Université est implantée sur trois départements (86, 79 et 16) et 13 sites (A à N) dans 6 territoires principaux (Poitiers centre, Poitiers campus, Futuroscope, Niort, Angoulême, Châtellerauld). C'est dispersion historique qui permet un maillage de l'Université dans sa sphère d'influence a un impact sur son patrimoine. La possibilité de mutualisation est nécessairement variée selon la nature des sites. Très importante sur les sites poitevins qui représentent la grande majorité de son patrimoine, la mutualisation est plus compliquée sur les sites de Niort et d'Angoulême, impossible sur Châtellerauld, site isolé. Néanmoins l'Université s'impose d'agir partout avec les mêmes impératifs de maîtrise des coûts, d'adaptation du patrimoine aux nouveaux usages et d'évolution des besoins de la recherche.

L'université de Poitiers est pluridisciplinaire avec une activité forte de recherche en chimie et sciences pour l'ingénieur, ce qui suppose des locaux de recherche, laboratoires et halls d'essais, des salles de TP dont la mutualisation n'est pas toujours possible. Si ce type de surfaces n'entre pas dans le champ de calcul du taux d'occupation visé ici, il a une incidence du fait de l'articulation entre enseignement et recherche particulièrement dans le secteur des sciences fondamentales et appliquées, et des sciences pour l'ingénieur.

Le taux d'occupation est un indicateur dont la pertinence est à mettre en regard de l'évolution prévisionnelle des effectifs. Le taux prévisionnel de croissance des effectifs étudiants sur la période est de 1,067 %, soit 28.500 inscrits. Il est apprécié globalement mais les disparités par sites demeurent importantes et doivent être prises en compte.

IC 15	MESURE DES ÉVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIÈRES (solde en m²)	UNIVERSITÉ DE POITIERS
-------	--	------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m² existants – (nombre de m² libérés + nombre de m² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MESRI DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m² existants	Objectifs prévisionnels de m² libérés	Objectifs prévisionnels de m² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2018	Tous bâtiments	Propriétaire : 96%	364 425	16 581		-16 581
2019	Tous bâtiments	Propriétaire : 94%	347 844	622	130	- 492
2020	Tous bâtiments	Propriétaire : 93%	347 352	6 123	12290	6 167
2021	Tous bâtiments	Propriétaire : 95%	353 519	1 0825		-10 825
2022	Tous bâtiments	Propriétaire : 95%	342 694	-	-	0
Soldes				34 151	12 420	-21 731
Evolution des m² à l'issue du contrat			342 694			

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces que les établissements n'occupent plus et qui ont été remises aux domaines, cédées, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou destinées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'établissement :

Commentaires relatifs aux évolutions prévues pour des sites secondaires :

L'Université est propriétaire depuis la dévolution de son patrimoine en 2011 ; cela représentait alors environ 90% de son patrimoine pour un peu plus de 376.000 m². En 2018, année de référence du présent contrat, l'Université dispose d'un peu plus de 364.000 m² dont elle est propriétaire à hauteur de 96%. Le reste du patrimoine qu'elle contrôle appartient aux collectivités territoriales : département de la Charente, département de la Vienne et ville de Poitiers. Si l'Université a engagé et aura terminé en 2020 la restitution des locaux départementaux dédiés aux sites locaux des ESPE, elle devrait conserver certains locaux spécifiques tels que les locaux du Centre Universitaire de la Charente propriété du département de la Charente ou l'ancien Hôtel Dieu de Poitiers appartenant à la ville et dévolu à l'usage de l'Université par décret Napoléonien. A la fin du contrat, le taux aura peu varié (95%) même si le nombre de m² aura diminué de 6%.

La diminution ne touche pas uniformément tous les sites et tient compte de l'évolution prévisionnelle des effectifs d'une part et des opportunités d'optimisation d'autre part. Parallèlement à cette évolution des m², il est important de souligner que l'essentiel du patrimoine aura été rénové, mis en accessibilité et conservé en sécurité, tout en poursuivant l'adaptation aux nouveaux usages et la mutualisation des plateformes de recherche.

Enfin, il convient de garder un niveau de prudence et de flexibilité tant au niveau de l'évolution des effectifs que de la stratégie immobilière qui sera formalisée dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.